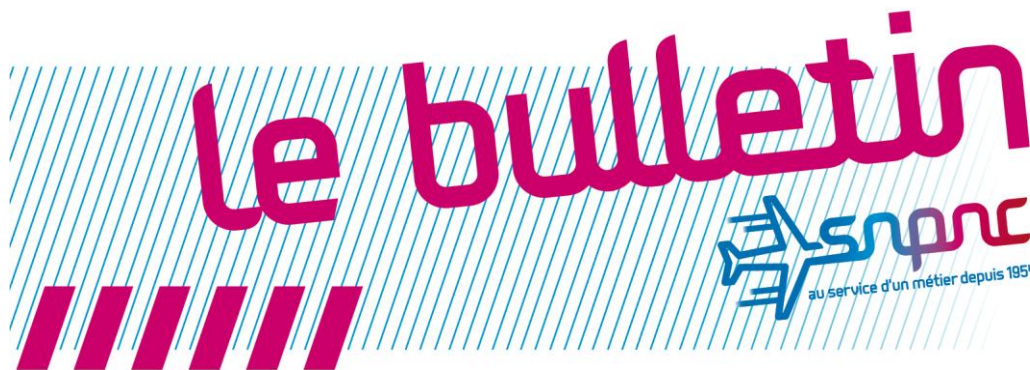




////////////////////

À TOUS PNC AIR France MC, CC et Bases province// BS.12-o8-o47-AF

////////////////////////////////////

Commission de rotations MC/CC Winter 2012

Deux fois par an, la Direction convie les Délégués du personnel PNC à découvrir en « **AVANT-PREMIERE** » les programmes des futures rotations de la nouvelle saison IATA. Nous vous rappelons qu'en Commission Rotations, les syndicats sont simplement... **CONSULTÉS**

A titre d'information, cette commission des rotations est la dernière avec les règles d'utilisation actuelles prévues par l'ACG dont la butée, rappelons-le, est le 31 Mars 2013.

ORLY

- **En baisse** : - 30 à 35% des heures de vol sur la base ORY
- **En hausse** : les bétons supérieurs à 2h30.
- **En hausse** : changement d'avion sur les plages de repas sur les bases CDG et ORY.
- **En hausse** : TSV programmés à 10H00 sur des décollages avant 8 H 30.
- **Disparition** : des vols Europe annoncés pendant Transform 2015 sauf FCO le samedi.

Bases province

Programmation massive de vols Europe principalement au départ de MRS et TLS

Exemples : **MRS**/AMS, MRS/ALG, MRS/TUN, MRS/PRG, MRS/VCE, MRS/TXL, MRS/SVO, MRS/CMN, MRS/TLV, MRS/ATH, MRS/RAK

TLS/FCO, TLS/CMN, TLS/HAM, TLS/MLA, TLS/PRG, TLS/SVQ, TLS/TUN, TLS/NAP, TLS/IST,

NCE/ATH, NCE/TLV

ROISSY

- **En baisse** – 10% des heures de vol sur la Base de CDG
- **Positif** : la diminution des TSV sup à 9 H00 avec décollage inf à 8H30
- **Refus** du SNPNC des rotations comportant un **A/R EUR + ALG ou TLV**. Tant pour raison de sûreté évoquée régulièrement par le CHSCT que d'une évidente pénibilité.

Le programme sur les 5 bases reste dans l'ensemble stable (-1%).

4 rotations ont été désapprouvées à la première réunion selon les critères de pénibilité du SNPNC, nous attendons des réponses de la Direction.

Exemples : MRS/ATH/MRS/ORY/MRS ou MRS/CDG/MRS/CMN/MRS

EXEMPLES DE ROTATIONS INACCEPTABLES

(en heures locales)

CFR15216 TSV 10H55

|| CDG ⇨ ALG ⇨ CDG ⇨ LHR ⇨ CDG ||
|| DEP 11H35 ARR 20H30 ||

CFR15222T TSV 12H10

|| CDG ⇨ FRA ⇨ CDG ⇨ TLV ||
|| DEP 12H15

Retour sec

|| TLV ⇨ CDG ⇨ ||

ARR 22H10 ||

POURQUOI ?

Effectué en A320 avec des Cabines Affaires immenses sur des temps de vol courts enchaînement avec un tronçon très fatigant.

De plus pendant des années le TLV a eu un repos NET supplémentaire reconnu par la Direction et le ou la Chef de Division MC comme un vol difficile.

CFR16204T TSV12H40

|| CDG ⇨ LIS-
CDG-ARN
|| DEP 12H25

ARN ||

ARN ⇨

CHT AVION J2 TSV 9H30

CDG ⇨

BOD-

CDG ||

⇨

⇨

|| ⇨ ||

RAPPEL: Décret du 11 juillet 1991

En exploitation/réalisation, les dispositions du décret du 11 juillet 1991 relatif à la fatigue des équipages s'appliquent aux PNC.

« Tout membre de l'équipage doit s'abstenir d'exercer ses fonctions dès qu'il ressent une déficience quelconque de nature à lui faire croire qu'il ne remplit pas les conditions d'aptitude nécessaire à l'exercice de ses fonctions. »

ACCORD COLLECTIF DU PNC

En cas de dépassement du TSV 10h00 des vols dont l'heure bloc départ est avant 8h30, le PNC est en droit de débarquer.

RAPPEL :

En escale, le repos minimum doit être de 8 heures de sommeil.

GEN OPS 1.1110 :

«...L'exploitant doit faire en sorte que le membre d'équipage puisse dormir 8 heures, en tenant dument compte des déplacements et d'autres besoins physiologiques ».

CE QU'IL FAUT RETENIR

Globalement l'activité sur la saison hiver est en net repli sur MC/CC.

ORY activité – 35% donc un impact direct sur les effectifs nécessaires

ORY aucune arrivée ou presque de vols Europe comme promis par la Direction

CDG activité – 10%

Bases Province en développement sur l'Europe sauf Nice avec seulement 2 destinations

SURETE : le SNPNC est intervenu pour rappeler en séance le temps nécessaire à l'escale notamment sur TLV pour effectuer la vérification sûreté A 80

INDICATEURS

- Rendement Rotation CDG 4,49 en augmentation par rapport à l'Eté
- Rendement Rotation ORY 3,71 stable
- Rotations croisées ORY et CDG en repli
- TSV Moyen ORY 7H25 et CDG 7H45
- Changement d'avions en Hausse X 2
- RPC 24 Heures en très nette hausse sur ORY et CDG
- RPC 36 Heures nombre de rotations doublé sur CDG

CONCLUSION

Le corollaire à la diminution des heures de vol **c'est bien évidemment l'emploi, les promotions et les effectifs PNC**. La Direction d'AF saura t'elle développer enfin une politique commerciale adaptée afin de conquérir de nouvelles clientèles et de nouveaux marchés face aux Cies LowCost ?

Quant à la viabilité des Bases Province, elle n'est pas encore démontrée et, à ce stade, nul ne peut savoir si les résultats en terme d'activité seront au rendez-vous notamment sur l'Europe et alors que la Crise est toujours bien présente avec un carburant toujours aussi cher (au 23 août 2012 : 98 \$ le baril).

Tous PNC : Pour les délégués SNPNC, il n'y a pas différentes catégories de PNC mais bel et bien une seule profession que l'on exerce sur Long Courrier sur Court ou Moyen et que l'on soit basé à ORY, CDG, MRS, TLS ou NCE.

Diviser notre profession, notre métier ou la filière serait à l'évidence l'affaiblir.

Prise de conscience : Sur le fond vous êtes de plus en plus nombreux à nous rejoindre, et inutile de vous cacher que le gros temps s'annonce devant nous avec la négociation refusée à ce stade par la Direction de notre futur Accord Collectif. Sans parler des Accords dénoncés depuis le 27 Juillet comme celui régissant les primes de départ.

TRANSAVIA / PASSERELLE / DEMENTI SNPNC

La Direction d'Air France a livré aux médias de fausses informations concernant de prétendues passerelles proposées aux Syndicats PNC dans le cadre du plan Transform 2015.

Faux et archi faux et dès que le SNPNC a eu connaissance de ces articles parus dans la presse nous avons immédiatement dénoncé cette contre-vérité par un communiqué de presse.

Deux poids, deux mesures pour les passerelles ...

Pour être très clair, c'est effectivement par la Presse que nous avons appris que nos collègues PNT bénéficiaient de conditions avantageuses pour ceux d'entre eux volontaires qui seraient détachés pendant une période de 3 ans moyennant **l'octroi d'une prime dont le montant maxi est de 100 000 euros**. Notre propos n'est pas de stigmatiser nos collègues mais de démontrer que la démarche de la Direction n'est pas comme elle le prétend EQUITABLE.

En ce qui concerne le PNC aucune proposition de ce type n'a été faite, qui plus est, interrogée par le SNPNC, la Direction a déclaré que **si des PNC voulaient travailler à Transavia ce serait aux conditions de Transavia...**

Deux poids, deux mesures encore pour les primes de départ ...

Tout comme les primes de départ PNC dénoncées par la Cie le 27 Juillet, alors que dans le même temps le **PDV SOL prévoit lui jusqu'à 24 mois de salaire d'indemnités.**

**FACE A L'ADVERSITÉ ET AU MANQUE D'EQUITÉ, SEULES
NOTRE UNION ET NOTRE FORCE FERONT LA DIFFÉRENCE.**

ADHÉREZ !

LE NOMBRE DÉTERMINE LA FORCE !

Venez renforcer nos rangs, ensemble nous aurons plus de poids.

ENSEMBLE, PENSER ET DÉFENDRE NOTRE MÉTIER !
J'ADHÈRE en 1mn sur www.snpnc.org ou je remplis le coupon.

NOM :

PRÉNOM :

SECTEUR :

E-MAIL :